

Association du Pays Larzac - Cœur d'Hérault

Compte rendu du **Conseil d'Administration** du 4 décembre 2003

Objet	Conseil d'administration de l'association du Pays Larzac Cœur d'Hérault
Date	Jeudi 4 décembre 2003
Lieu	Domaine de la Tour à Nébian

		Présents	Pouvoir	Absents/Excusés
Clermontais	Alain CAZORLA	X		
	Francis GAIRAUD	X		
	Jean-Claude LACROIX			X
	Claude REVEL			X
	Bernard SOTO			X
Lodévois Larzac	Frédérique ALIBERT	X		
	Marie-Christine BOUSQUET			X
	Frédéric ROIG			X
Vallée de l'Hérault	Claude CARCELLER			X
	Manuel DIAZ			X
	Nicole GUERRE			X
	Gabriel MATEU représenté par Francis Fernandez	X		X
	Louis VILLARET	X		
	1 poste à pourvoir	-	-	-
	Communes hors intercommunalité			
	Joëlle GOUDAL	X		
	Joseph RODRIGUEZ	X		
Conseil Général de l'Hérault	Francis BOUTES			X
	Pierre GUIRAUD			X
	Maurice REQUI	X		
	André VEZINHET			X
	Marcel VIDAL			X
Chambre de Commerce et d'Industrie	Jean-Jacques BONNIOL représenté par Jean COSTE	X		
Chambre de Métiers de l'Hérault	Marcel CAUQUIL	X		
Chambre d'Agriculture de l'Hérault	Christophe COMPAN			X
Vignerons coopérateurs de l'Hérault	Gilbert GARROFE	X		
Union départementale des Offices de Tourisme & Syndicats d'Initiative	Marius ROMERO	X		X
Chartes Intercommunales	Lionel MICOLA			X
C.O.D.E.R.P.A.	Jean-Claude GOBET	X		
Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture	Colette VUILLEMENOT	X		
Fédération départementale des Foyers Ruraux	Josiane LIGONNIERE	X		
Fédération départementale des chasseurs	Noël FRONTY	X		
Fédération départementale de la pêche et de la pisciculture				X
		16	0	15

Invités : 31 Quorum : 16

Monsieur le Sous-préfet	Jean Pierre GILLERY			X
Conseil général de l'Hérault - DAT	Florence ALQUEZAR	X		
	René AUGER	X		
Président du Conseil de développement	André GAY	X		
Conseil régional Languedoc Roussillon	Monique FOURCADE DPTTS			X
Gérard DELFAU	représenté par Michel ALVERGNE			X

Association du Pays « Larzac-Cœur d'Hérault »

Domaine de la Tour 34800 NEBIAN / Tél : 04.67.44.39.74 - Fax : 04.67.44.38.97 - e-mail : pays-lch@wanadoo.fr

Ordre du jour : programme d'actions du pays - organisation de la destination touristique - sélection d'un prestataire site Internet - plan d'actions communes aux intercommunalités - questions diverses : contrat de découvert professionnel.

En préambule, Louis VILLARET informe que le 13 novembre la région Languedoc Roussillon a sursis à statuer quant à la reconnaissance définitive du Pays, faute de délibération favorable de la part de la Communauté de commune du Lodévois. Le lendemain, le 14 novembre, Louis VILLARET a reçu une proposition de rencontre de la part de la communauté de communes du Lodévois. Louis VILLARET propose de donner une suite favorable à cette demande, même si plusieurs recherches de consensus ont déjà été vainement tentées depuis le mois de mars, soit 9 mois. Il propose d'aller à la rencontre du bureau, mais il souhaite être entouré des autres Président de communautés de communes, c'est-à-dire de Marie Christine BOUSQUET pour le Lodévois Larzac, et de Bernard SOTO pour le Clermontais, ainsi que du représentant des communes hors intercommunalité au bureau de l'association, à savoir Joseph RODRIGUEZ de St Félix de Lodez.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

PILOTAGE DU PAYS / ELABORATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :

Il est porté à connaissance le rapport de synthèse intermédiaire de l'élaboration du programme d'actions, à l'issue des 7 réunions de concertation de l'automne ayant mobilisées plus de 130 participants (plus de 100 personnes différentes).

Il est présenté les **18 thèmes de programmation** et les **54 lignes de programmation** ainsi que l'**ébauche de critères**.

Les projets émergents sont laissés à une libre lecture hors conseil d'administration. Toutes les remarques seront les bienvenues. Elles pourront être recueillies jusqu'au prochain conseil d'administration du mois de janvier qui sera préparatoire à l'Assemblée générale.

L'objectif est de pouvoir élaborer un avant projet de programme au premier trimestre 2004, et de le finaliser après la période électorale avec les partenaires financeurs.

Les documents présentés sont validés comme éléments devant servir de base à la rédaction de l'avant projet du programme d'actions à réaliser dans le courant du 1^{er} trimestre 2004.

ORGANISATION DE LA DESTINATION TOURISTIQUE :

Le 24 octobre dernier, Elodie FONTENEAU stagiaire de DESS au sein du Pays, a présenté son travail concernant l'analyse réactualisée du plan d'actions touristiques réalisé par DGCA, ainsi que les différentes modalités possibles et souhaitables d'organisation de la « destination » touristique à l'échelle du Pays.

Lors de cette restitution des documents ont été remis aux participants, et laissés à leur réflexion jusqu'au 27 novembre, date d'une nouvelle commission tourisme spécialement organisée avant le Conseil d'administration. Le sujet portant alors uniquement sur l'organisation de la destination (cf document joints).

Le projet d'organisation présenté et proposé le 27 novembre convenait à l'ensemble des membres présents de la commission tourisme (professionnels, offices, P.A.T. et élus).

Il est procédé à la présentation du document présenté le 27 novembre à la commission tourisme.

Après discussion, la proposition d'organisation du pôle touristique de la destination Causses et vallées d'Hérault est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'administration de l'association du Pays Larzac Cœur d'Hérault.

En conséquence, il appartiendra aux techniciens de constituer dès le mois de janvier le dossier nécessaire à la concrétisation de ce plan d'organisation pour 2004 (projet de convention de pôle ; définition du profil de poste chargé(e) de mission ; cahiers des charges « outils de communication touristique »,...)

SITE INTERNET ET EXTRANET DU PAYS (cf. rapport d'audition ci-joint)

Après lecture du rapport du comité d'audition, il est retenu à l'unanimité VERNALIS – interactive de Saint André de Sangonis pour la somme de 14.080 € TTC toutes options. Afin de correspondre aux disponibilités budgétaires, il sera demandé au prestataire de scinder en deux tranches son offre (tranche 1 pour le budget 2003 pour, et tranche 2 pour le budget 2004).

PLAN D' ACTIONS COMMUNES AUX INTERCOMMUNALITES POUR 2004(cf tableaux joints):

Le sens de la démarche de Pays se trouve notamment dans la réalisation d'actions communes à l'échelle du territoire, notamment au niveau des différentes intercommunalités. Le Pays étant un niveau d'étude et d'animation, certaines actions, relevant du domaine de l'ingénierie ou du petit équipement, pourraient être envisagées dès 2004, notamment en regard de demandes émanant des groupes de concertation pour l'élaboration du programme d'actions.

L'avantage d'un tel procédé est la réalisation d'économies d'échelle financières sur un plan quantitatif, et une plus grande cohérence de la commande (cahier des charges harmonisé de fait) sur le plan qualitatif.

Le Pays étant actuellement sous forme associative il lui est difficile, pour des questions de gestion de trésorerie de porter un trop grand nombre d'actions d'ingénierie simultanément. Par conséquent, mis à part une ou deux actions (voire 3 si elles sont modestes) pouvant être directement assumées par l'association, il conviendrait d'instaurer en 2004 un portage d'études ou d'actions avec un maîtrise d'ouvrage unique. Dans ce cas de figure l'intercommunalité délégataire devra collecter l'autofinancement auprès des autres intercommunalités et communes hors intercommunalité ainsi que les subventions. Avant de se lancer, le délégataire est bien entendu couvert par la prise de délibérations concordantes. Il convient préalablement de définir la clé de répartition de l'autofinancement (au prorata de la population, en fonction des ha, des Km de cours d'eau, de la SAU etc....) ; L'association élabore donc les propositions (montage prévisionnel) dans le cadre de sa mission de coordination. Les conseils communautaires ou municipaux (hors intercommunalité) sont les instances de décision finale, et donc souveraines.

Cette solution peut apparaître compliquée. Néanmoins, dans l'attente d'un syndicat mixte qui simplifierait fortement la procédure (dont se serait entre autre la vocation), et à défaut de vouloir charger exagérément l'association, il s'agit du seul moyen d'action. L'alternative étant de ne rien faire.

Le conseil valide à l'unanimité le principe du portage d'actions, essentiellement d'étude, à l'échelle du Pays et pour le compte du Pays, dans le cadre de maîtrises d'ouvrage tournantes déléguées.

Quant à la définition précise des actions de 2004, le Conseil décide de se donner plus de réflexion et d'aborder à nouveau le sujet avant de présenter une proposition de plans d'actions communes aux différents Conseils communautaires.

Il appartient à chacun de prendre connaissance de manière approfondie des tableaux prévisionnels qui pourront être amendés ou complétés.

Questions diverses :

GESTION FINANCIERE

En raison du remplacement dans notre budget 2003 des crédits nationaux FNADT par les crédits européens du FEDER, dont l'encaissement est beaucoup plus tardif (1^{er} versement espéré courant 2004), il est nécessaire d'anticiper l'augmentation du montant de découvert inhérent au bon fonctionnement quotidien de l'association. Il convient de rappeler qu'elle n'encaisse les subventions qu'à posteriori et sur justification des réalisations.

Le montant du découvert autorisé actuel est de 20.000 €. Afin de limiter les frais financiers, il conviendrait de demander un découvert de 40.000 € soit environs 30% du budget de l'association.

En outre, la reconduction de notre contrat se situera pendant la période électorale, au cours de laquelle il ne sera certainement pas organisé de Conseil d'administration. Par conséquent, le président sollicite du Conseil l'autorisation de pouvoir renouveler le moment venu le contrat annuel de découvert professionnel actuellement en cours.

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- *d'engager la procédure d'un avenant au contrat de découvert professionnel en augmentant son plafond de 20.000 à 40.000 €*
- *d'autoriser le Président à renouveler le contrat de découvert professionnel lorsqu'il arrivera à échéance sur les mêmes bases.*

AIDE DU CONSEIL GENERAL POUR L'ANNEE 2004 :

Il est proposé de solliciter une aide à hauteur de 70.000 €

La proposition est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Louis VILLARET

Association du Pays « Larzac-Cœur d'Hérault »

Domaine de la Tour 34800 NEBIAN / Tél : 04.67.44.39.74 - Fax : 04.67.44.38.97 - e-mail : pays-lch@wanadoo.fr